
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 19 juillet 1950. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a désigné M. Bardon-Damarzid comme rapporteur du projet de loi (n° 441, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Finances et Affaires économiques. II. — Affaires économiques).

Elle a ensuite adopté le rapport de M. Cordier sur le projet de loi (n° 274, année 1950) portant modification des lois du 14 janvier 1933 et du 19 février 1908 sur les élections consulaires et suppression des chambres consultatives des arts et manufactures, concluant à l'adoption du dispositif adopté par l'Assemblée Nationale complété par un article additionnel A tendant à modifier l'article premier de la loi du 14 janvier 1933.

La commission a ensuite engagé un débat sur les principes et

les conditions de mise en œuvre du Plan français portant mise en commun des productions de charbon et d'acier, auquel ont pris part, notamment, MM. Rochereau, Longchambon, Méric et le Président.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE, ET LOISIRS

Judi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi (n° 8136, annexe n° 6, tomes 1 et 2 A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Éducation Nationale).

MM. Lafforgue, Pujol et Canivez ont notamment exposé leurs vues sur la réforme de l'Enseignement, les centres d'apprentissage et les constructions scolaires.

La suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Vendredi 21 juillet 1950. — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Bernard Lafay sur la proposition de loi (n° 461, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier, en ce qui concerne les stations uvaies, les dispositions de l'article 2, paragraphe 4° de l'acte dit « loi n° 498 du 3 avril 1942 relative au régime des stations classées ».

Cette proposition tend à rétablir une situation satisfaisante créée par une loi abrogée du 2 juillet 1935 prise sur l'initiative de M. Delthil, Sénateur, et qui dotait d'un statut spécial les stations uvaies et les rattachait au Ministère de la Santé publique et de la Population.

La commission a ensuite entendu le rapport d'information de M. Roux sur diverses revendications formulées par des malades tuberculeux en traitement dans des établissements de cure. L'examen des conclusions de ce rapport a été renvoyé à une séance ultérieure.

FINANCES

Mercredi 19 juillet 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Le Président a tout d'abord informé la commission du programme des travaux budgétaires qui lui incomberont avant la séparation des Chambres. Il a souligné que le retard de la transmission de certains budgets, dû au fait que l'Assemblée Nationale en a réservé des chapitres, était grandement préjudiciable à la rapidité des travaux du Conseil.

La commission a ensuite adopté, sur le rapport de M. Sclafer, le budget annexe de la Caisse nationale d'épargne.

Puis elle a examiné le projet de loi (n° 421, année 1950) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de paiements et de compensation entre les pays européens pour 1949-1950 et la Convention de prêt entre le Royaume de Belgique et la République Française signés à Paris le 7 septembre 1949, dont elle a confié le rapport à M. Maroger. Sur l'initiative du Président, un débat a eu lieu à ce propos sur les conséquences et les résultats de la libération des échanges commerciaux en Europe auquel ont pris part, notamment : MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Chapalain, Fléchet et Maroger, rapporteur. Le projet de loi a été adopté à mains levées.

M. Jean Berthoin, rapporteur général, a été désigné comme rapporteur du budget annexe des prestations familiales agricoles.

M. Lamarque a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922, aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises.

Jeudi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à une étude approfondie du rapport fait au nom de la commission des transports, sur la proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises. Elle a d'abord entendu le rapport pour avis de M. Lamarque qui, après avoir exposé le problème et les difficultés auxquelles se heurtent les diverses solu-

tions proposées, a conclu au rejet du texte de la commission des transports et à la reprise du texte de l'Assemblée Nationale.

M. Pinton a ensuite longuement exposé les raisons qui ont motivé la position prise par la commission des transports. Un large débat s'en est suivi auquel ont pris part notamment : MM. Aubert, Jean Berthoin, rapporteur général, Chapalain, Clavier, Diethelm, Dutoit, Fléchet, Lamarque, rapporteur, Pellenc et Alex Roubert, Président.

Finalement, la commission a décidé, à mains levées et par 10 voix contre 7, de reprendre le texte de l'Assemblée Nationale.

Vendredi 21 juillet 1950 — *Présidence de M. Jacques Debû-Bridel, secrétaire.* — La commission a poursuivi l'examen des dépenses de fonctionnement des services civils. Sur le rapport de M. Avinin, elle a adopté les fascicules de la Section IV du budget de la Présidence du Conseil. — Et at-Major permanent militaire et civil du Président du Conseil : — Etat-Major de l'Europe Occidentale. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Groupement des contrôles radioélectriques. La seule modification apportée à ces crédits porte sur le chapitre 1600 du budget de l'Etat-major de l'Europe Occidentale où une réduction de 100.000 francs a été adoptée pour obtenir des explications sur la rémunération des représentants militaires français à Londres.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a ensuite entendu un exposé de M. Pellenc sur les travaux qu'il a effectués concernant l'organisation administrative et financière de la Radiodiffusion en vertu des pouvoirs d'enquête octroyés par le Conseil de la République à la demande de la commission des finances et de la commission de la presse.

La commission a décidé de procéder à l'audition du Ministre de l'Information au début de la semaine prochaine.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Muscatelli sur la proposition de loi (n° 355, année 1950) tendant à homologuer

certaines dispositions d'une décision votée par l'Assemblée Algérienne, ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la Caisse générale des retraites de l'Algérie la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions. Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification et à l'unanimité.

Le rapport de M. Verdeille sur le projet de loi (n° 352, année 1950) portant relèvement des pensions de sapeurs-pompiers a été adopté dans les mêmes conditions, ainsi que le rapport de M. Rogier sur la proposition de loi (n° 460, année 1950) tendant à refuser l'homologation de la décision n° 48-36 votée par l'Assemblée Algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948 autorisant la revision des baux à ferme en Algérie.

Le rapport pour avis de M. Léo Hamon sur sa proposition de résolution (n° 95, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à restreindre le nombre des documents d'état civil requis devant les administrations et à instituer un livret de famille national modèle, a été également adopté.

A la demande de M. Symphor, la commission a ensuite chargé une délégation de ses membres de prendre contact avec M. Petsche, Ministre des Finances et des Affaires Economiques, et de l'entretenir de la question, toujours pendante, du paiement des jours de grève aux fonctionnaires des départements d'Outre-Mer.

MARINE ET PÊCHES

Jeudi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a consacré sa séance à un dernier échange de vues sur le projet de loi (n° 413, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Marine marchande).

Le Président a indiqué qu'il se proposait d'intervenir en séance publique en faveur d'une aide à l'industrie des constructions navales et d'une révision de l'ordonnance du 27 janvier 1945 sur les assurances maritimes, qui empêche les armateurs français de bénéficier en la matière des meilleurs tarifs.

M. Denvers, de son côté, insistera, notamment, sur le marasme

des pêches maritimes et sur la réforme du régime des pensions des marins.

M. Voure'h évoquera les difficultés rencontrées par les pêcheurs en face des importations massives de sardines étrangères.

Enfin, M. Romani demandera la modification de certaines taxes frappant les transports maritimes entre le continent et la Corse.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. Dubois, président.*

— La commission s'est réunie dans la soirée, à la suite du renvoi devant elle, décidé en séance publique, de la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises.

Elle s'est efforcée d'accorder la position qu'elle avait adoptée à l'égard du texte transmis par l'Assemblée Nationale avec les principes mêmes de la Constitution et du Règlement du Conseil de la République.

Sur la suggestion de son Président et du rapporteur, M. Pinton, elle a, de nouveau, par 6 voix contre 5 et une abstention, émis *un avis défavorable* sur le texte de l'Assemblée Nationale et, ensuite, adopté par 7 voix et 5 abstentions, la proposition de résolution suivante, dont elle a demandé la discussion immédiate :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi organisant définitivement la coordination du rail et de la route et comportant toutes les dispositions relatives au régime des retraites des salariés de l'une et l'autre catégories.

« En attendant le dépôt et le vote de ce projet de loi, il l'invite à prendre dans un délai de six mois les mesures nécessaires :

« 1° Pour assurer l'application de la loi du 22 juillet 1922 et des lois du 31 mars 1932 et du 9 mars 1933 ;

« 2° Pour attribuer à la Caisse Autonome Mutuelle des Retraites les ressources lui permettant de faire face à la revalo-

risation et à la péréquation des pensions servies par ladite Caisse. »

Vendredi 21 juillet 1950. — *Présidence de M. Dubois, président.*
— La commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Bertaud sur la proposition de loi (n° 516, année 1950) relative aux dispositions permettant aux musulmans de l'Union Française de se rendre en pèlerinage à La Mecque.

PENSIONS

(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Judi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. Gatuing, président.*
— La commission a décidé de remettre à une séance ultérieure l'étude officieuse du projet de loi tendant à l'amélioration du sort des victimes de la guerre, en attendant de connaître le résultat des délibérations de l'Assemblée Nationale.

M. Dassaud et M. Giauque ont été désignés respectivement comme membre titulaire et membre suppléant de la commission consultative de prothèse et d'orthopédie créée au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

M. Héline a rendu compte des premiers travaux de la commission prévue par l'article 7 du décret du 23 décembre 1949 relatif à l'attribution de la carte du combattant. Il a souligné les grandes difficultés où se trouve cette commission pour établir la liste des combats et des bonifications y afférentes pour les militaires ne pouvant totaliser 90 jours de présence dans une unité combattante et pouvant cependant prétendre au bénéfice de l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Judi 20 juillet 1950. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a examiné l'ordre de ses prochains travaux et a établi la liste des questions qu'elle désire poser au Ministre de l'Industrie et du Commerce au cours de sa prochaine séance.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 19 juillet 1950. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — M. Abel-Durand a donné lecture de son avis relatif au rapport de M. Pinton sur la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises. Soulignant une fois de plus les dangers que présenterait l'application du texte voté par l'Assemblée Nationale, il a proposé de donner un avis favorable au texte de la commission des moyens de communication.

Après une courte discussion, la commission s'est ralliée à cet avis par 7 voix et 4 abstentions.

M. Aubert a ensuite fourni des explications sur les travaux de la commission des finances, tant en ce qui concerne la proposition de loi précitée qu'en ce qui a trait au projet de loi (n° 408, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Travail et Sécurité sociale).

Enfin, la commission a procédé à des désignations de rapporteurs :

1° M. Abel-Durand pour le projet de loi (n° 474, année 1950) tendant à la ratification de la Convention n° 81 concernant l'Inspection du travail dans l'industrie et le commerce, adoptée par la Conférence internationale du travail dans sa trentième session tenue à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947 ;

2° M. Tharradin pour le projet de loi (n° 475, année 1950) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention entre la France et la Suisse sur l'assurance vieillesse et survivants ;

3° M. Tharradin pour le projet de loi (n° 476, année 1950) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention internationale du travail n° 62 concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment ;

4° M. Dassaud pour la proposition de résolution (n° 356, année 1950) de M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les dispositions utiles afin d'exonérer du versement des cotisations d'allocations familiales les travailleurs indépendants âgés de plus de 65 ans.